



VILLE DE DANVILLE

AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LES PROJETS DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS D'URBANISME

À toutes les personnes intéressées par les projets de règlement modifiant les règlements d'urbanisme, avis public est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Danville que le conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 13 avril 2026, les projets de règlement suivant :

- **PROJET DE RÈGLEMENT 2026-07 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2025-04 ET SES AMENDEMENTS**
- **PROJET DE RÈGLEMENT 2026-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2025-05 ET SES AMENDEMENTS**
- **PROJET DE RÈGLEMENT 2026-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2025-06 ET SES AMENDEMENTS**

Ces projets de règlement visent à :

- Modifier les cartes du plan d'urbanisme afin d'y intégrer le nouveau périmètre urbain ainsi que les nouvelles zones prioritaires de développement et les zones différées de développement;
- Modifier les tableaux intégrant les nouvelles zones prioritaires et développement et les zones différées de développement;
- Modifier le plan de zonage afin d'y intégrer le nouveau périmètre urbain ainsi que les nouvelles zones prioritaires de développement et les zones différées de développement des façons suivantes :
 - La zone M-4 est retirée en partie du périmètre ;
 - La zone M-4 hors périmètre urbain devient la zone AF-7 ;
 - La zone R-29 est créée à même la zone A-3 ;
 - La zone A-3 est rapetissée ;
 - La zone R-30 est créée à même la zone P-6 ;
 - La zone P-6 est rapetissée ;
 - La zone R-11 devient majoritairement en zones différée de développement ;
 - La zone R-29 fait nouvellement partie du périmètre urbain ;
 - La zone R-29 devient une zone prioritaire de développement ;
 - La zone R-30 devient une zone prioritaire de développement;
- Créer les grilles des nouvelles zones R-29, R-30 et AF-7;
- Intégrer de nouvelles normes concernant les sites d'entreposage;
- Intégrer de nouvelles normes concernant le lotissement dans les zones REC-1, REC-2 et REC-3;
- Intégrer des dispositions liées aux activités récréatives motorisées.

Une assemblée de consultation publique se tiendra au 150, rue Water, Danville, le **21 mai 2026 à 18h00**.

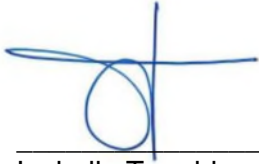
Au cours de celle-ci, la mairesse et un responsable de l'aménagement du territoire de la municipalité, expliqueront les projets de règlement et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement 2026-08 modifiant le règlement 2025-05 relatif au zonage contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. À cet

effet, ce règlement pourra faire l'objet d'une demande visant à ce que ledit règlement contenant ces dispositions, et adopté par le Conseil, soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter. Le projet de règlement 2026-08 contient des dispositions qui s'appliquent particulièrement aux zones R-29, R-30, M-4 et AF-7. L'illustration de ces zones peut être consultée au bureau municipal.

Une copie des projets de règlement peut être consultée au bureau municipal sis au 150, rue Water à Danville, de même que sur le site web de la municipalité.

Donné à Danville, ce 6 mai 2026.



Isabelle Tremblay
Greffière